



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : Martinique

Question écrite n° 53750

Texte de la question

M. Alfred Marie-Jeanne attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des autistes de la Martinique. Au nombre de 2 500, la prise en charge de ces personnes, bien qu'ayant progressé depuis plusieurs années, reste cependant difficile. Face au trouble grave de développement, aucun traitement pour en guérir n'existe et l'évolution de la prise en charge est lente. La scolarisation de ces enfants est extrêmement difficile et il y a une nécessité d'adaptation de l'accompagnement des jeunes. Il y a donc une insuffisance de prise en compte des personnes qui souffrent de ce handicap. Il a aussi été signalé une absence de professeurs spécialisés et une obligation d'envoyer les personnes handicapées en France et en Belgique, faute de structure suffisante en Martinique. Le dépistage rapide de ce type de maladie n'est pas pleinement établi. Il lui demande les moyens envisagés par elle, le cas échéant en concertation avec d'autres ministères, pour répondre concrètement et pleinement aux demandes des intéressés et de leurs familles.

Données clés

Auteur : [M. Alfred Marie-Jeanne](#)

Circonscription : Martinique (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53750

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 avril 2014](#), page 3273

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)